



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 3 novembre 2025

#### DELIBERATION N°110/2025

#### RESSOURCES HUMAINES - RISQUE SANTE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE (CDG 35) ET AU CONTRAT COLLECTIF MUTAME ET PLUS ET PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DES AGENTS

**L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre**, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 20**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

**ABSENT(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

**DEL110/2025 (4.5) : Ressources humaines – Risque santé - Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) et au contrat collectif MUTAME et PLUS et participation financière auprès des agents**  
**Rapporteur : Monsieur Geffroy**

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique), au lancement d'un appel à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 pour conclure une convention de participation et son contrat collectif à adhésion facultative auprès des employeurs et des agents de son ressort pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 28 juillet 2025 une convention de participation pour le risque «Santé» auprès de MUTAME et PLUS pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2031.

**Ceci exposé,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,  
**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;  
**Vu** le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
**Vu** la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-46 en date du 3 avril 2025 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque santé ;  
**Vu** la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-64 en date du 3 juillet 2025 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation ;  
**Vu** la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et MUTAME et Plus en date du 28 juillet 2025 ;  
**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 septembre 2025 ;  
**Vu** la brochure MUTAME et PLUS (annexe 22) ;  
**Vu** l'affiche de présentation MUTAME et PLUS (annexe 23) ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale - Finances réunie le 14 octobre 2025 ;

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

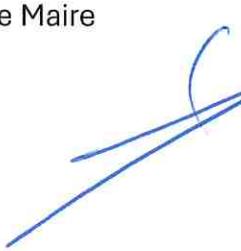
- Adhère à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1er janvier 2026,
- Accorde une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé

**de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Santé»,**

- **Fixe le niveau de participation mensuelle brute en respectant le minimum prévu à l'article 5 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 d'un montant forfaitaire par agent de 15 €,**
- **Autorise l'autorité territoriale à effectuer tout acte en découlant,**
- **Inscrive au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.**

Pour extrait conforme

Le Maire



A handwritten signature in blue ink is positioned above a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'Mairie de CHARTRES de BRETAGNE' and 'ILLE et VILAINE' at the bottom.

Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL110\_2025-DE